

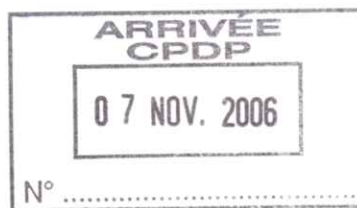
LA LIGUE URBAINE ET RURALE

POUR L'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE LA VIE FRANÇAISE
Reconnue d'utilité publique



Le président

N° 2007240/dt/fr



Président de la commission particulière
du débat public
17 cours du Chapeau Rouge
33 000 Bordeaux

Paris, le 6 novembre 2007

Monsieur le Président,

Je vous écris en tant que Président d'une association nationale reconnue d'utilité publique, qui se préoccupe depuis plus de soixante ans de protection du patrimoine, d'amélioration du cadre de vie et d'environnement.

D'après ses statuts, « elle veille notamment à la sauvegarde du patrimoine naturel ; elle œuvre pour un aménagement du territoire et un urbanisme visant à concilier harmonieusement la modernisation et le cadre de vie ; elle dénonce les périls dont l'intérêt mercantile et le manque de goût de quelques uns menacent des paysages qui sont le bien de tous ».

Or la réalisation d'un port méthanier au Verdon, objet du débat que vous présidez, est de nature à porter gravement atteinte aux valeurs que notre association défend et promeut. Je me dois en conséquence de vous faire part de notre opposition résolue à ce projet pour deux raisons essentielles :

1-Le projet est totalement contraire à la politique menée depuis des années par les collectivités locales et l'Etat pour la protection et le développement économique de l'estuaire de la Gironde.

Celui-ci, le plus vaste d'Europe, présente un intérêt majeur sur le plan de l'environnement : biodiversité des nombreux marais qui le bordent, variété des espèces qui le fréquentent, dont de nombreux poissons migrateurs, qualité des paysages, présence de sites majeurs tels que la citadelle de Blaye, l'église de Talmont, le phare de Cordouan.

.../...

Cet intérêt, longtemps sous-estimé, est désormais reconnu par les collectivités locales qui ont constitué un syndicat mixte, le SMIDDEST, rassemblant notamment les départements de la Gironde et de la Charente maritime, dont l'objectif est de concilier la protection de l'environnement avec le développement économique en fondant celui-ci essentiellement sur le tourisme. Ceci se traduit par de multiples initiatives locales et régionales sur les 2 rives qui risquent d'être remises en cause par l'implantation projetée.

Le promoteur prétend que son projet se situera dans la zone industrialoportuaire du Verdon. Il faut savoir que l'activité industrielle est aujourd'hui inexistante sur les 2 rives ; si, dans les années 1970, à l'époque du développement des ports de Fos et de Dunkerque, des terrains ont été remblayés au Verdon constituant sur le papier une « zone industrialo-portuaire » les orientations de la politique industrielle de notre pays et l'éloignement du Verdon de toutes les grandes zones d'activité économiques ont conduit à l'absence de toute implantation dans le secteur. La seule activité qui se soit développée au Verdon est celle d'un port pour conteneurs, d'importance limitée et sans conséquence néfaste pour l'environnement.

L'implantation d'un port méthanier reviendrait à revenir sur les priorités retenues depuis de nombreuses années en créant une implantation industrielle majeure en un lieu qui n'a eu cette vocation qu'à une époque révolue où les facteurs de développement économique et le souci de protection de l'environnement étaient tout autres.

Ce serait la remise en cause de la vocation touristique du secteur qui s'est affirmée progressivement et s'est traduite récemment par de nombreuses initiatives des collectivités locales (Port-Médoc, pôle de Vitrezay, etc...).

Certains pourraient penser que l'implantation de 3 cuves de gaz et d'une station de regazéification au Verdon ne présenterait après tout que des conséquences limitées. Il faut savoir que le projet du promoteur comportait à l'origine 5 cuves, chiffre réduit à 3 devant les premières réactions très défavorables des populations locales ; rien ne lui interdira le moment venu de construire 2 cuves supplémentaires. Par ailleurs, le port autonome de Bordeaux a passé une convention avec un autre opérateur pour la réservation d'un terrain limitrophe du premier sur laquelle pourrait être implantée une capacité de stockage équivalente.

2- Le projet porterait des atteintes graves à l'environnement : qualité des eaux (refroidissement et chloration d'un débit significatif d'eaux rejetées), remise en cause des exploitations piscicoles et de la migration de certaines espèces, risques d'explosion pour les populations proches des installations et du parcours des méthaniers, etc...). Pour rester dans les compétences de la LUR, nous n'évoquerons ici que l'atteinte aux paysages.

Si dans la partie aval de l'estuaire, la rive droite est largement constituée de falaises calcaires de hauteur variable (Talmont, Meschers, St Georges de Didonne), la rive gauche, marécageuse à l'origine, est marquée par des paysages de polders créés à la suite de travaux considérables dont les premiers remontent au 16^e siècle. C'est dire la sensibilité de cette rive à tout élément vertical. Aujourd'hui, seuls 2 phares la jalonnent auxquels il faut ajouter les 2 portiques du port de conteneurs du Verdon, peu esthétiques sans doute, mais dont la structure métallique légère ne fait pas barrière à la vue. L'implantation de 3 cuves, voire

.../...

d'avantage, de 47m de hauteur et de 80m de diamètre aurait un impact d'une autre nature. La réaction, très vive des élus et des habitants de la rive droite qui auraient en permanence ce spectacle sous les yeux montre que notre appréciation n'est pas simplement celle de spécialistes sensibilisés aux problèmes de paysages mais traduit un jugement de bon sens partagé par tous.

Devant les nombreuses critiques sur les atteintes aux paysages qui se sont manifestées lors des réunions du débat, le promoteur a prévu de réaliser une dune végétalisée de 15 m de hauteur masquant le pied des cuves. Cette « protection » ne saurait être que dérisoire pour réduire l'impact visuel de cuves de près de 50 m de hauteur d'autant plus que la « végétalisation » d'une telle dune aux parois raides paraît difficile à réaliser et surtout à maintenir dans le temps.

On aurait pu penser que de telles atteintes à l'environnement s'expliquent par une implantation industrielle d'intérêt majeur, de niveau national. Or le dossier lui-même ainsi que les éléments recueillis à l'occasion du débat montrent à l'évidence qu'un projet de port méthanier au Verdon ne présente aucun caractère d'intérêt général, national ou local.

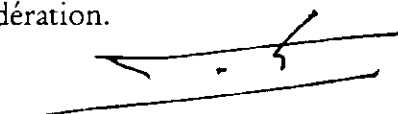
Au niveau national si l'alimentation du pays en gaz est une nécessité incontestée pour de nombreuses années encore et si l'approvisionnement par transport maritime est une voie de diversification indispensable, rien ne justifie une implantation au Verdon. Il s'agit d'une initiative prise par un investisseur étranger, en concurrence avec d'autres réalisations ou projets (Fos, Dunkerque, Montoir de Bretagne, Le Havre) et motivée avant tout par des soucis de placement financier. Au total, la capacité des différents projets dépasse de loin les besoins de la France pour les 15 ans qui viennent ce qui signifie que plusieurs d'entre eux ne se réaliseront pas. Or parmi les différents projets, celui du Verdon, situé dans une zone touristique, à l'écart des grands bassins consommateurs d'énergie et, qui plus est, loin des grands axes de transport de gaz existants, ne présente aucun avantage particulier. Du simple point de vue d'un aménagement du territoire équilibré, il devrait être écarté d'emblée.

Au niveau local, les acteurs économiques et une majorité d'élus reconnaissent que les conséquences devraient être globalement négatives. Face aux créations d'emplois annoncées par le promoteur (une cinquantaine), il faut en effet mettre en balance les effets négatifs d'une telle implantation sur le développement des emplois liés au tourisme en plein essor sur la zone. Et l'attrait d'une taxe professionnelle versée annuellement aux communes ne saurait être déterminant, à preuve l'opposition déterminée du président de la communauté de communes, le sénateur Pintat.

Le seul bénéficiaire de l'implantation serait le Port autonome de Bordeaux, gestionnaire des terrains d'implantation et bénéficiaire des redevances de location. Mais ni le Médoc en général, ni la Pointe en particulier n'en retireront de bénéfices.

Je souhaite vivement, Monsieur le Président, que vous intégriez les préoccupations de notre association dans votre rapport final de façon que tant le promoteur que les pouvoirs publics appelés à en connaître puissent en tenir compte et prendre la seule décision possible à notre avis, l'abandon du projet.

Je vous prie de recevoir l'assurance de ma parfaite considération.



Christian Pattyn